

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING

Société anonyme au capital de 195 257 220 €
Siège social : 1 – 3 rue du Passeur de Boulogne, 92861 Issy-Les-Moulineaux cedex 9
692 029 457 R.C.S. Nanterre

Comptes consolidés au 31 décembre 2010

Arrêtés par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. en date du 15 février 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2011.

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

Cadre général

Présentation juridique de l'entité

Le siège social de la société Crédit Agricole Leasing & Factoring S.A. est situé 1-3, rue du passeur de Boulogne à ISSY-LES-MOULINEAUX (92). Elle est immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 692 029 457. (code NAF 6492Z)

La société Crédit Agricole Leasing & Factoring S.A. est société mère du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring.

La société Crédit Agricole Leasing & Factoring S.A. est filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. : le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring est intégré à la consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. (CASA) et Crédit Agricole.

Présentation de l'activité de Crédit Agricole Leasing & Factoring

Crédit Agricole Leasing & Factoring déploie principalement deux activités :

- des activités de location essentiellement en France (mais également à l'international au travers de sa filiale en Grèce et de sa succursale en Espagne), qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les caractéristiques de ces contrats permettent de les qualifier de locations financements au sens de l'IAS 17 ;
- une activité d'affacturage, issue de la récente acquisition du groupe EUROFACTOR ; cette activité d'affacturage est déployée en France mais également en Europe au travers des filiales établies au Royaume-Uni, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Portugal.

Organigramme simplifié du groupe Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole, S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole, S.A. en qualité d'organe central du Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art. L511-31 et Art. L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le compose, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leurs sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole, S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring est directement rattaché au pôle Services Financiers Spécialisés.

Relations internes au Crédit agricole

Informations relatives aux parties liées

Les relations entre le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring et sa société mère Crédit Agricole, S.A. concernent essentiellement :

- (a) des financements obtenus pour l'acquisition des biens destinés à la location
- (b) la souscription d'instruments financiers destinés à la couverture du risque de taux fixe généré par l'activité de portefeuille
- (c) la mise à disposition et le partage de coûts de structure (locaux, personnel, ...)

Le groupe Crédit Agricole représente surtout un canal d'apport important pour le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring qui rémunère le réseau des apporteurs (Caisses régionales et agences LCL) par des commissions d'apport d'affaires. Ce réseau se porte également garant d'une part significative des contrats apportés.

Les filiales de Crédit Agricole Leasing & Factoring étant toutes intégrées globalement, toutes les opérations internes au groupe ont été éliminées.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans les principes comptables (Chapitre 1.3), les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière,
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations » définies.

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Prédica, société d'Assurance Vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- La constitution chez l'assureur de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur,
- La gestion de ces fonds par la société d'assurance,
- Le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la partie 6 « Avantages au personnel et autres rémunérations » au point 6.6.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat :

(données exprimées en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 proforma	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	4.1	873 390	925 661	808 163
Intérêts et charges assimilées	4.1	-535 139	-599 249	-563 530
Commissions (produits)	4.2	137 287	114 349	6 729
Commissions (charges)	4.2	-45 281	-48 999	-34 220
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-644	-495	-609
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	552	468	288
Produits des autres activités	4.5	199 064	187 935	164 738
Charges des autres activités	4.5	-152 966	-152 610	-152 458
Produit net bancaire		476 263	427 060	229 101
Charges générales d'exploitation	4.6	-277 747	-264 916	-136 217
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-7 115	-6 508	-3 969
Résultat brut d'exploitation		191 401	155 636	88 915
Coût du risque	4.8	-70 259	-50 885	-42 538
Résultat d'exploitation		121 142	104 751	46 377

Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	2 098	69	69
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	300		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	-6 788		
Résultat avant impôt		116 752	104 820	46 446
Impôts sur les bénéfices	4.10	-39 485	-34 526	-15 387
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
Résultat net		77 267	70 294	31 059
Intérêts minoritaires		1 853	729	710
Résultat net – part du groupe		75 414	69 565	30 349
Résultat de base par action (en euros)		5,79	5,34	4,97
Résultat dilué par action (en euros)		5,79	5,34	4,97

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

(données exprimées en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Résultat net part du groupe		75 414	69 565
Gains et pertes sur écarts de conversion		122	248
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		586	
Gains et pertes instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		708	248
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	708	248
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		76 122	69 813
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		76 122	69 813

Les montants sont présentés net d'impôts.

Bilan actif :

(données exprimées en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 proforma	31/12/2009
Caisse, banques centrales	5.1	56 052	41 256	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2 5.2	44	165	59
Instruments dérivés de couverture	3.2 3.6	6 464	8 348	1 020
Actifs financiers disponibles à la vente	2.4 5.4	1 535	6 748	1 258
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 3.5 5.5	1 364 622	766 494	583 647
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 3.5 5.5	20 626 141	19 466 845	13 805 211
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		138 997	158 288	157 300
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts courants et différés	5.9	20 343	29 170	10 004

Comptes de régularisation et actifs divers	5.10	609 979	450 001	435 918
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	20 760	17 382	17 382
Immeubles de placement	5.12	50 905	38 011	38 011
Immobilisations corporelles	5.13	47 511	38 193	32 700
Immobilisations incorporelles	5.13	14 725	11 225	7 813
Ecart d'acquisition	2.5	120 168	123 419	57 841
Total de l'actif		23 078 246	21 155 545	15 148 165

Bilan passif :

(données exprimées en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009 proforma	31/12/2009
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2 5.2	114	141	141
Instruments dérivés de couverture	3.2 3.6	158 495	179 104	178 116
Dettes envers les établissements de crédit	3.5 5.7	17 016 007	15 338 591	12 652 485
Dettes envers la clientèle	3.1 3.5 5.7	1 532 557	1 910 487	26 060
Dettes représentées par un titre	3.5 5.8	1 251 176	709 752	289
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 186	7 328	
Passifs d'impôts courants et différés (1)	5.9	144 107	157 246	153 943
Comptes de régularisation et passifs divers	5.10	1 276 291	1 195 705	1 137 456
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	5.12			
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	5.15	64 652	68 911	47 688
Dettes subordonnées	3.3 3.5 5.8	440 253	441 764	366 217
Total dettes		21 885 838	20 009 029	14 562 395
Capitaux propres	5.16			
Capitaux propres part du Groupe		1 188 220	1 144 079	583 611
Capital et réserves liées		749 316	781 403	275 862
Réserves consolidées		362 260	292 588	277 406
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 230	523	-6
Résultat de l'exercice		75 414	69 565	30 349
Intérêts minoritaires		4 188	2 437	2 159
Total capitaux propres		1 192 408	1 146 516	585 770
Total du passif		23 078 246	21 155 545	15 148 165

Tableau de variation des capitaux propres :

(données exprimées en milliers d'euros)	Capital et réserves liées		Capital et réserves consolidées part du Groupe	Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées						
Capitaux propres au 31 décembre 2008	195 257	610 448	279 723	275	31 242	1 116 945	1 704	1 118 649
Affectation du résultat 2008		-24 302	55 544		- 31 242			

Capitaux propres au 1er janvier 2009	195 257	586 146	4 335 267	275		1 116 945	1 704	1 118 649
Augmentation de capital								
Dividendes versés en 2009			- 47 399			- 47 399		- 47 399
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								
Mouvements liés aux stocks options			176			176		176
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires.:								
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							-1	-1
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								
Résultat du 1er semestre 2009					34 269	34 269	411	34 680
Autres variations			8			8	4	12
Capitaux propres au 30 juin 2009	195 257	586 146	1 288 052	275	34 269	1 103 999	2 118	1 106 117
Augmentation de capital								
Dividendes versés en 2009								
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires								
Mouvements liés aux stocks options			537			537		537
Mouvements: liés aux opérations avec les actionnaires								
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				248		248		248
Quote-part dans les variations: de CP des entreprises associées mises en équivalence								
Résultat du 2eme semestre 2009					35 296	35 296	318	35 614
Autres variations (badwill EMPORIKI LEASING)			3 999			3 999	1	4 000
Capitaux propres au 31 décembre 2009	195 257	586 146	292 588	523	69 565	1 144 079	2 437	1 146 516
Affectation du résultat 2009		- 32 087	101 652		- 69 555			
Capitaux propres au 1er janvier 2010	195 257	554 059	1 394 240	523		1 144 079	2 437	1 146 516
Augmentation de capital								
Dividendes versés en 2010			- 31 505			- 31 505		- 31 505
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires			- 205			- 205	132	- 73
Mouvements liés aux stocks options			273			273		273
Mouvements: liés aux opérations avec les: actionnaires								
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			443	52		495		495
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								
Résultat du 1er semestre 201 0					37 921	37 921	-95	37 826
Autres variations							-1	-1
Capitaux propres au 30 juin 2010	195 257	554 059	363 246	575	37 921	1 151 058	2 473	1 153 531
Augmentation de capital								
Dividendes versés en 201 0								
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires			-806			-806	-236	-1 042
Mouvements liés aux stocks options			268			268		268
Mouvements: liés aux opérations avec les. actionnaires								
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-441	655		214		214

Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence								
Résultat du 2ème semestre 2010					37 493	37 493	1 948	39 441
Autres variations			-7			-7	3	-4
Capitaux propres au 31 décembre 2010	195 257	554 059	362 260	1 230	75 414	1 188 220	4 188	1 192 408

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring .

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(données exprimées en milliers d'euros)	2010	2009 proforma
Résultat avant impôts	116 752	104 820
Dotations nettes aux amortissements, et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 369	6 788
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6 788	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	64 277	44 652
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-2 098	-69
Résultat net des activités d'investissement	-301	287
Résultat net des activités de financement	13 595	15 532
Autres mouvements	14 695	- 93 827
Total des éléments non monétaire inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements	104 325	- 26 637
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 491 117	65 096
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 1 631 214	169 047
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 793	448
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 77 948	107 109
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	449	463
Impôts versés	- 44 962	- 41 193
Diminution / Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 259 765	300 970
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	- 38 688	379 153
Flux liés aux participations (2)	- 58	34 267
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 948	- 8 617
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-8 006	25 650
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 31 504	- 47 400
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	504 894	-15 571
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	473 390	- 62 971

Effet de la variation des taux de chance sur les flux de l'exercice	-78	6
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie d'ouverture	8	-187
Total des effets de la variation des taux de change (D)	-70	-181
Augmentation / Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C)	426 626	341 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29 676	- 311 975
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	41 228	48 175
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	456 302	-360 150
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	56 020	41 228
Solde net des comptes prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	400 282	-11 552
Variation de la trésorerie nette	426 626	341 651

(1) Pour les années 2010 et 2009, ces montants correspondent au versement des dividendes de CREDIT DU MAROC LEASING

(2) Pour l'année 2009, ce montant concerne l'acquisition supplémentaire de 80 % de EMPORIKI LEASING (K€, - 43.500), CREDIT DU MAROC LEASING (participation à l'augmentation de capital pour K€, - 515), le boni de la liquidation de ACTIVALOR (K€, 102), la cession de 85 % de CREDIT AGRICOLE LEASING ITALIA (K€, 78.356), ainsi que les variations de trésorerie afférentes aux variations de périmètre (EMPORIKI LEASING et ETICA LEICER pour K€, - 161)

(3) Pour 2010, concerne principalement la mise en place d'un emprunt obligataire chez Emporiki Leasing (520 000 k€), pour 2009 cela concerne les flux liés aux emprunts subordonnés

Notes annexes aux états financiers

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2010.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- soit en contrepartie d'autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, CA Leasing & Factoring imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, CA Leasing & Factoring a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1er janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS8 avec application rétrospective. Ces modifications n'ont pas eu d'impacts significatifs sur 2009.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

- l'amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et l'amendement issu du règlement du 23 juin 2010 (UE n° 550/2010), relatifs à la première adoption des normes internationales ;
- Les amendements annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;
- l'amendement de la norme IFRS 2, issu du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 244/2010), relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;
- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;

- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS 18, produits des activités ordinaires ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS27 et IFRS3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1er janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exerçable acquisition par acquisition.

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein du goodwill et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste « gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « charges générales d'exploitation » ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Crédit Agricole Leasing & Factoring n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'amendement de la norme IAS 32, issu du règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011 ;
- l'amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, issu du règlement du 30 juin 2010 (UE n° 574/2010), relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

> Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

> Activités de crédits et de location

Traitement des contrats de location (IAS 17)

Principe de classement.— Sur la base d'une analyse de la réalité économique des contrats, les opérations de location sont classées dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes :

- les locations financement, lorsque le bailleur a transféré la majorité des risques rattachés à la propriété du bien au preneur ou à un tiers,
- les locations simples, dans les autres cas.

Une opération de location financement est assimilée à une acquisition d'immobilisation par le preneur, financée par un crédit accordé par le bailleur. Dans les comptes du bailleur, il convient donc de :

- constater une créance financière sur le preneur, amortie du capital remboursé,
- constater les seuls intérêts en résultat

Pour cela, constater une réserve latente égale à l'écart entre l'encours financier net et la valeur nette comptable des immobilisations louées.

Une opération de location simple est en revanche comptabilisée de la façon suivante :

- le bailleur conserve l'immobilisation à son actif et l'amortit,
- il constate en produits l'intégralité des loyers de l'exercice.

Identification des contrats de location financement.— Pour qualifier les contrats de location financement, nous avons utilisé 3 critères déterminés (sur les 8 critères proposés par la norme IAS 17 - 5 exemples de situations et 3 indicateurs de situations), sachant que la réalisation d'un seul critère emporte la qualification de location financement :

- Probabilité de levée de l'option

Tous les contrats de type crédit-bail ou location avec option d'achat ont été assimilés à de la location financement du fait d'une probabilité de levée d'option significative.

- Existence d'un engagement de reprise

Par conséquent, tous les contrats présentant une VR (valeur résiduelle) garantie par un tiers hors groupe ont été qualifiés de location financement du fait du probable transfert de propriété en fin de contrat.

- Poids des loyers par rapport à la valeur du bien

Tous les dossiers pour lesquels la VR n'était pas significative ont été assimilés à des locations financement.

Les contrats qui ne répondraient à aucun des 8 critères devraient être reclassés en Location Simple. Le reclassement de ces contrats, évalué à M€. 1,2 au 31/12/2010, n'a pas été constaté, l'impact sur les fonds propres ayant été jugé non significatif. Par conséquent, la totalité des contrats de location est traitée en Location Financement.

Activités de crédit et de location financement

Les crédits et les locations financement sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises et les créances douteuses non compromises.

Créances dépréciées.— Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en « coût du risque » ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la « marge d'intérêts ».

Créances dépréciées sur base individuelle.— Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- Les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- Les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provision figurant au passif du bilan.

Créances restructurées non douteuses.— Ce sont les créances dont l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances non douteuses. La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à enregistrement d'une décote.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Traitement des décotes et dépréciations.— Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait de la désactualisation étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base collective.— Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring constate à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

Dépréciations sur encours en souffrance.— Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques de chaque entité du groupe Crédit Agricole détermine, à partir d'outils et de bases statistiques dont le fonctionnement est validé par la commission bancaire, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, l'effet d'actualisation, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

En ce qui concerne Crédit Agricole Leasing & Factoring, aucun retraitement n'a été effectué.

Rapprochement entre investissement brut et paiements minimaux

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer le rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financement et la valeur actuelle nette des paiements minimaux :

(données exprimées en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Investissement brut dans les contrats de location-financement		
- à moins d'un an	2 932	3 221
- à plus d'un an mais moins de cinq ans	6 364	6 184
- à plus de cinq ans	4 790	4 480
Total	14 086	13 885
- produits financiers non acquis	-3 376	-3 135
- valeur actualisée des valeurs résiduelles non garanties	-609	-583
Investissement net dans les contrats de location-financement	10 101	10 167
- à moins d'un an	2 250	2 578
- à plus d'un an mais moins de cinq ans	4 691	4 571
- à plus de cinq ans	3 161	3 018

> Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables » et « non observables ».

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Quant aux instruments financiers au coût amorti, leur juste valeur communiquée en annexe a été établie avec les informations disponibles : projection des flux futurs avec les courbes de taux sur le logiciel pour les instruments de trésorerie, et actualisation des flux futurs attendus aux taux moyens de production du dernier semestre pour les opérations de crédit-bail, société par société.

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché pour les contrats de location-financement, la juste valeur est déterminée par la méthode de l'actualisation des flux futurs au taux du marché. Ce dernier a été apprécié comme le taux de production des 6 derniers mois observé sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, société par société.

Ce dernier a été apprécié comme le taux moyen de production des 6 derniers mois observé sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, société par société.

Les participations non consolidées peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif ni évaluée par Crédit Agricole Leasing & Factoring selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

> Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option.— Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring .

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de le céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.— La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciations des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances.— La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente.— La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contreparties du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciations de titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une

période de 6 mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole Leasing & Factoring enregistre à la date de règlement les titres classés dans les catégories « titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

> Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

> Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

> Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de Groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

> Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture.— La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits et pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture de taux (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring privilégie, pour les relations de macro-couverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés.— Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée seulement lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes « standards » utilisant des données de marché « observables ».

> Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring retient des cours « mid-price » comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et basée sur des données de marché observables ;
- Les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Ces titres, listés dans la note 2.4 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

> Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.— Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente.— Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

> Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

> Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

En ce qui concerne Crédit Agricole Leasing & Factoring, aucun retraitement n'a été effectué, l'effet de la décomptabilisation des instruments financiers n'entraînant aucun retraitement significatif.

> Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, demeurent évaluées conformément aux Normes Françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

> Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêt des comptes.

> Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables au delà des douze mois de la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

Avantages postérieurs à l'emploi

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.— Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraites peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départ anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif sous la rubrique « provisions ».

Plans de retraite – régimes à cotisations définies.— Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

> Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme «le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres

disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable ;
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

> Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Immeuble de placement	20 à 25 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring sur la valeur de ses immobilisations (hors écarts d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

> Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

> Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

– les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

– les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

> Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

> Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole Leasing & Factoring et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole Leasing & Factoring dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole Leasing & Factoring détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidé.

> Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A., détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité, dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

> Exclusions du périmètre de consolidation

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

> Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

> Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

> Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

> Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe Crédit Agricole, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre.

Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Evolution du périmètre de consolidation de l'exercice

Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2010

En date du 24 mars 2010, la société Crédit Agricole S.A. a apporté à la société Crédit Agricole Leasing l'intégralité des actions qu'elle détenait dans la société Eurofactor, S.A.

Cet apport a été rémunéré par une augmentation de capital de la société Crédit Agricole Leasing dont a intégralement bénéficié Crédit Agricole, S.A.

Le montant de cet apport s'élève à K€. 505.541 : La société Crédit Agricole Leasing a augmenté son capital social de K€. 103.694 (émission de 6.912.926 actions nouvelles), la différence (K€. 401.847) alimentant les comptes de primes de l'entité Crédit Agricole Leasing.

A cette même date, l'Assemblée Générale Extraordinaire de Crédit Agricole Leasing a également modifié la dénomination sociale de l'entité, devenant ainsi CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING.

Cette opération a été traitée selon la méthode du regroupement d'entreprises sous contrôle commun (méthode dite du « pooling of interest »).

L'information financière comparative au 31 décembre 2010 est une information proforma qui a été établie par agrégation des comptes des groupes Crédit Agricole Leasing et Eurofactor puis élimination des opérations réciproques.

Dans le périmètre de la consolidation du groupe Crédit Agricole, 7 filiales de Eurofactor, S.A. étaient déjà consolidées par intégration globale :

- Eurofactor AG (Allemagne)
- Eurofactor SA/NV (Belgique)
- Eurofactor Hispania, S.A. (Espagne)
- Eurofactor Italia, Spa (Italie)
- Eurofactor Portugal, SA (Portugal)
- Eurofactor (UK) Limited (Angleterre)
- Clientys, SA. (France)

Par ailleurs, à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2010, la société Crédit Agricole Leasing & Factoring fait entrer dans son périmètre de consolidation 2 filiales de Eurofactor, SA. qui n'étaient pas consolidées jusqu'à présent :

- NEW THEO PLC : participation acquise en juillet 2008 par Eurofactor, S.A., pour une détention de 50,01 % : Eurofactor, S.A. contrôle cette entité, aussi elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale ;
- TUNISIE FACTORING : participation historique de Eurofactor S.A., acquise en mars 1999, pour une détention de 36.36%. Eurofactor S.A. exerce une influence notable dans cette entité, elle est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2010

Néant

Changement de dénomination méthode de consolidation

cf. 2.1

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Transfert Universel de Patrimoine entre les sociétés Slibail Longue Durée-Unimat-Lixxbail

Dans le cadre de la simplification de l'organigramme du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, il a été décidé de réorganiser les métiers courts du Leasing.

Il a donc été convenu lors du Conseil d'Administration de la société Lixxbail en octobre 2010 de procéder à :

- l'acquisition par la société Lixxbail des titres UNIMAT et SLD détenus par Crédit Agricole Leasing & Factoring afin d'en détenir 100% des titres et de pouvoir procéder,
- à la dissolution par anticipation des sociétés UNIMAT et SLD par transmission universelle de leur patrimoine au profit de la société Lixxbail en date d'effet comptable du 31 décembre 2010.

Concernant le périmètre de consolidation, il reste inchangé au 31 décembre 2010, conformément aux principes du Groupe. Slibail Longue Durée et UNIMAT sortiront du périmètre de consolidation en 2011.

2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence :

(données exprimées en milliers d'euros)	31:12:2010				
	Valeur de mise en équivalence	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières (détail) :	20 760	2 090 257	34 624	6 603	2 098
Crédit Agricole Leasing Italia	13 742	1 920 808	26 562	1 050	158
Crédit du Maroc Leasing	3 928	118 220	4 717	1 370	420
Tunisie Factoring	3 090	51 229	3 344	4 183	1 521
Sociétés non financières (détail) :	0	0	0	0	0
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	20 760	2 090 257	34 624	6 603	2 098

(données exprimées en milliers d'euros)	31.12..2009				
	Valeur de mise en équivalence	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
Sociétés financières (détail) :	17 382	1 783 209	23 148	-1 054	69
Crédit Agricole Leasing Italia	13 598	1 679 929	18 670	-2 573	-386
Crédit du Maroc Leasing	3 784	103 280	4 478	1 519	455
Sociétés non financières (détail) :	0	0	0	0	0
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	17 382	1 783 209	23 148	-1 054	69

2.4. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu	Valeur au bilan	% de capital détenu
ACBA LEASING - BYRON STR EREVAN (Arménie)	929	38,00 %	929	38,00 %
SACAM MACHINISME - PARIS (France)	151	5,00 %	151	5,00 %
LESICA - PARIS (France)	200	4,00 %	200	4,00 %
CLACF Ltd (1)	118	100,00 %	113	100,00 %
WISSER	26	100,00 %	26	100,00 %

BAVARIA	26	100,00 %	26	100,00 %
Copropriété maritime MORTENOL - PAU (France)	12	0,09 %	12	0,09 %
Etica LEICER -MADRID (Espagne-déconsolidation 2009)	2	0,09 %	2	0,09 %
Tunisie Factoring (2)			1 712	36,36 %
New Théo (2)			3 506	50,01 %
SAS Claude Decaen	37		37	
IFG	6	-	6	-
Divers	28	-	28	-
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	1 535		6 748	

(1) Filiale de EF UK, revalorisé de GBP en EUR

(2) Filiale de EF FR consolidées en 2010

2.5. Les écarts d'acquisition :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009	Augmentation (Acquisitions)	Diminution (Cessions)	Perte de valeur	31/12/2010
Valeur brute :	164 842	3 537			168 379
- rattachable aux métiers longs	57 841				57 841
- rattachable aux métiers courts	41 423				41 423
- rattachable au métier de l'affacturage		3 537			3 537
- Proforma 31/12/2009	65 578				65 578
Cumul des pertes de valeur :	- 41 423			- 6 788	- 48 211
- rattachable aux métiers longs					
- rattachable aux métiers courts	- 41 423				- 41 423
- rattachable au métier de l'affacturage				- 6 788	- 6 788
Valeur nette au bilan	123 419	3 537		- 6 788	120 168

Les écarts d'acquisition rattachables aux métiers longs / courts résultent des opérations de fusion réalisées sur l'exercice 2004 (absorption des entités de crédit-bail provenant du Crédit Lyonnais).

Les écarts d'acquisition rattachables au Factoring résultent des opérations interne au groupe Crédit Agricole telles que décrites au 2.1. et se décompose comme suit :

- Eurofactor France : 62.327 k€
- Clientys : 3.251 k€

L'augmentation de l'exercice concerne la consolidation de la filiale New Theo PLC.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a identifié des indices de perte de valeur au 31 décembre 2010 concernant les sociétés Clientys et New Théo PLC et a donc décidé de déprécier intégralement les écarts d'acquisition respectivement de :

- Clientys : 3.251 k€
- New Théo PLC : 3.537 k€

Les tests de dépréciation réalisés en 2010 ont confirmé la juste valeur de l'écart d'acquisition affecté aux métiers longs et au groupe Eurofactor, et ne nécessitent donc pas de dépréciation.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques financiers au sein du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring est organisée ainsi :

- le risque de taux d'intérêt global et le risque de liquidité ainsi que la gestion au quotidien des refinancements et des flux de trésorerie sont suivis par la direction financière et notamment par le service de trésorerie ;
- la maîtrise du risque de crédit et de certains risques opérationnels comme le risque de valeur résiduelle incombent à la direction des engagements et à la direction du contentieux et du recouvrement, rattachées à la direction générale ;
- les risques d'actifs sont suivis par les services de recommercialisation et de valorisation des actifs tandis que les autres risques opérationnels peuvent être suivis par la direction juridique.

Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a également mis en oeuvre un dispositif de mesure, de surveillance et de gestion des risques adapté à ses activités, à ses moyens et à son organisation, et intégré à son dispositif de contrôle interne. Pour chacun des facteurs de risque mentionnés ci-dessus, Crédit Agricole Leasing & Factoring a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser ces risques.

Ce dispositif de limites comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de stratégies Risques, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant
- des limites opérationnelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de l'entité. Cette contrepartie peut-être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

La politique de risque se décline dans la procédure d'engagement diffusée qui détermine les principes d'octroi, le schéma délégataire et les limites par type de risque.

La stratégie « risques » a fait l'objet d'une présentation et d'une validation par le Comité des Risques Groupe (CRG) de Crédit Agricole, S.A. le 26 octobre 2010.

La politique d'engagements détermine les règles de sélection des contreparties fondées sur un système de notation, une politique de garantie et une méthodologie d'analyse du risque. Elle détermine également les règles de prise en compte de la qualité des biens financés par l'utilisation en particulier des modèles statistiques de notation des matériels. Dans le cadre d'un projet global d'adaptation face à l'environnement économique, la politique d'engagement a été revue en 2010 en particulier pour le métier du CBM tenant compte en cela de l'augmentation des risques sur ce métier..

L'organisation du suivi des risques est axée sur le département du contrôle des risques qui s'inscrit dans le cadre de la filière risque et qui intervient sur l'ensemble du périmètre de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Cette structure, conformément au règlement 97-02 modifié et en particulier tenant compte de l'arrêté de janvier 2010, a pour principales missions :

- d'exercer la fonction de contrôle central des risques sur toute la ligne « métier » crédit bail, tant en contrôle de risques de contreparties qu'en contrôle de risques d'actifs ;
- de déployer et piloter les contrôles permanents sur l'ensemble du périmètre de Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- de définir les méthodologies de mesure du risque et de piloter le processus de détermination des provisions ;
- d'actualiser périodiquement la stratégie « risques » de la ligne « métier » en concertation avec la direction des engagements ;
- d'effectuer le reporting risques ;
- d'assurer la fonction de maîtrise d'ouvrage du système d'information risques du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- de piloter le chantier Bâle II tant dans son aspect risques de crédit que sur l'aspect risques opérationnels ;
- d'animer et de piloter le Plan de Continuité d'Activité (PCA) ;
- d'assurer la fonction de Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) ;
- d'assurer le contrôle des délégations.

Le suivi régulier des situations présentant un risque avéré ou potentiel est complété et formalisé par des comités « risques » trimestriels organisés sur l'ensemble des métiers de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Ces comités permettent une information de la direction générale sur les principaux risques ainsi que la détermination de la stratégie et du provisionnement desdits dossiers.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	44	165
Instruments dérivés de couverture	6 464	8 348
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 535	6 748
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 364 622	766 494
Prêts et créances sur la clientèle	20 626 141	19 466 845
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	21 998 806	20 248 600
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 968 898	2 646 430
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	1 534 503	1 567 999

Provisions - Engagements par signature		
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 503 401	4 214 429
Total exposition nette	26 502 207	24 463 029

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentration par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

(Données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
Administrations centrales	334 844	62 159	229	334 615
Institutions non établissements de crédit	1 281 587	21 487	3 649	1 277 938
Etablissements de crédit	1 362 697			1 362 697
Grandes entreprises	16 380 967	786 948	201 207	16 179 760
Clientèle de détail	2 559 619	85 866	19 338	2 540 281
Total	21 919 714	956 460	224 423	21 695 291
Créances rattachées nettes				295 472
Valeurs au bilan				21 990 763

(Données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
Administrations centrales	156 124	5 172	294	155 830
Institutions non établissements de crédit	1 114 196	29 333	2 861	1 111 335
Etablissements de crédit	764 106			764 106
Grandes entreprises	16 408 240	744 864	206 952	16 201 288
Clientèle de détail	1 687 663	35 751	20	1 687 643
Total	20 130 329	815 120	210 127	19 920 202
Créances rattachées nettes				313 137
Valeurs au bilan				20 233 339

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	48 259	83 769
Institutions non établissements de crédit	246 415	110 922
Grandes entreprises	1 967 885	2 130 893
Clientèle de détail	640 133	244 656
Total	2 902 692	2 570 240
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrale	11 397	11 397
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	243 928	277 284
Clientèle de détail	5 127	5 500

Total	260 452	294 181
-------	---------	---------

Dettes envers la clientèle par agent économique :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Administrations centrales	3 484	
Institutions non établissements de crédit	27 513	
Grandes entreprises	1 481 293	1 909 923
Clientèle de détail	19 817	
Total	1 532 107	1 909 923
Dettes rattachées	450	564
Valeur au bilan	1 532 557	1 910 487

Concentration par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique :

(Données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	18 850 572	609 751	151 807	18 698 765
Autres pays de l'UE	2 944 134	346 570	72 606	2 871 528
Autres pays d'Europe	1 056			1 056
Amérique du Nord	120 145			120 145
Amériques Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen Orient	257	139	10	247
Asie et Océanie (hors Japon)	1 800			1 800
Japon	1 750			1 750
Total	21 919 714	956 460	224 423	21 695 291
Créances rattachées nettes				295 472
Dépréciations sur base collective				
Valeurs nettes au bilan				21 990 763

(Données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma			
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Total
France (y compris DOM-TOM)	16 865 363	641 873	143 192	16 722 171
Autres pays de l'UE	3 198 399	173 247	66 935	3 131 464
Autres pays d'Europe	16 463			16 463
Amérique du Nord	13 872			13 872
Amériques Centrale et du Sud	4 152			4 152
Afrique et Moyen Orient	22 936			22 936
Asie et Océanie (hors Japon)	7 826			7 826
Japon	1 318			1 318
Total	20 130 329	815 120	210 127	19 920 202
Créances rattachées nettes				313 137
Dépréciations sur base collective				
Valeurs nettes au bilan				20 233 339

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	2 902 692	2 570 240
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	2 902 692	2 570 240
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	260 452	294 181
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	260 452	294 181

Dettes envers la clientèle par zone géographique :

(Données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
France (y compris DOM-TOM)	1 145 676	975 735
Autres pays de l'UE	386 431	934 188
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total	1 532 107	1 909 923
Dettes rattachées	450	564
Valeur au bilan	1 532 557	1 910 487

Information sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés
Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2010
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres					0	-987	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
Prêts et avances	714 285	54 726	26 538	60 112	806 687	-307 624	779 013
Administrations centrales	13 659	2 174	191	409	62 889	-269	627
Etablissements de crédit	19 796	1 576	822	444			
Institutions non établissements de crédit	21 415	752	297	105	18 464	-4 322	
Grandes entreprises	655 560	47 659	23 868	58 007	639 422	-283 695	740 769
Clientèle de détail	3 855	2 565	1 360	1 147	85 912	-19 338	37 617
Total	714 285	54 726	26 538	60 112	806 687	-308 611	779 013
Garanties non affectées							226 030

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma						31/12/2009 proforma
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres					2	-987	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises							
Clientèle de détail							
Prêts et avances	773 002	166 685	35 972	61 492	661 525	-294 347	1 054 660
Administrations centrales	3 255	105 799	34	32	5 312	-727	3 848
Etablissements de crédit	21 196	1 091	519	344	23 509	-5 144	15 525
Institutions non établissements de crédit	16 053	744	247	253	5 267		
Grandes entreprises	727 425	52 808	35 154	60 849	584 590	-288 456	967 792
Clientèle de détail	5 073	6 243	18	14	42 847	-20	67 495
Total	773 002	166 685	35 972	61 492	661 527	-295 334	1 054 660
Garanties non affectées							143 748

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 proforma	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				

Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	- 152 101		- 170 732	
Risques sur les autres contreparties				
Total	- 152 101	0	- 170 732	0
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières				
- dérivés actions et sur indices				
- dérivés de crédits				
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	- 152 101	0	- 170 732	0

La description de ce dispositif, les informations narratives et les tableaux de ventilation comptables figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7.

3.2. Risque de marché

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- le prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières. (cf. rapport de gestion, chapitre Risque de marché).

Le service Pilotage Financier du groupe Crédit Agricole Leasing et Factoring gère les risques de taux et de liquidité de l'ensemble des filiales du groupe Crédit Agricole Leasing et Factoring en France et à l'International.

Le comité financier trimestriel du Groupe Crédit Agricole Leasing et Factoring s'assure du respect des ratios et coefficients prudentiels fixés par les dispositions réglementaires et les instructions de Crédit Agricole, S.A. ou spécifiques à Crédit Agricole Leasing & Factoring, et surveille l'exposition de chaque entité aux risques de bilan (risque de taux, de liquidité, de change et de prix le cas échéant). Il examine les propositions qui peuvent lui être soumises par la direction financière concernant l'adossage de la structure des emplois et ressources, couvertures... dans le respect des limites fixées en la matière et valide les orientations de gestion actif / passif.

- Risque de taux :

Un dispositif d'encadrement du risque de taux global a été mis en place, sur la base de limites (dites globales) représentant un montant annuel glissant d'impatte entre les emplois et les ressources à taux fixe.

Les limites sur le risque de taux en vigueur au 31 décembre 2010 ont été établies en adéquation avec les préconisations de Crédit Agricole, S.A. Elles sont complétées par des limites d'impact sur les fonds propres, le Produit Net Bancaire et le Résultat Brut d'Exploitation tels que définis ci-dessous :

- la somme actualisée cumulée sur 30 ans des expositions à une variation adverse des taux de 200 points de base (sur l'ensemble de la courbe des taux) doit être inférieure à 20 % des fonds propres (réserve latente incluse) ;
- la somme actualisée cumulée sur 12 mois des expositions à une variation adverse des taux, telle que définie ci-dessus, ne doit pas compromettre plus de 10 % du Produit Net Bancaire annuel ;
- cette même variation ne doit pas compromettre plus de 20 % du Résultat Brut d'Exploitation.

Leasing :

MEUR	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13	A14	A15
Limite synthétique 2010	488	450	450	450	450	400	400	400	400	400	200	200	200	200	200

MEUR	A16	A17	A18	A19	A20	A21	A22	A23	A24	A25	A26	A27	A28	A29	A30
Limite synthétique 2010	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Factoring :

MEUR	A1	A2	A3	A4	A5
Limite synthétique 2010	580	450	350	250	150

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle
Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009 proforma
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :				1 640	3 579	1 245	6 464
. Futures							
. FRA							
. Swaps de taux d'intérêts				1 640	3 579	1 245	6 464
. Options de taux d'intérêts							1
. Caps-floors-collars							
. Autres instruments conditionnels							
Sous total				1 640	3 579	1 245	6 464
. Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan				1 640	3 579	1 245	6 464

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009 proforma
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :				28 215	97 319	32 962	158 496
. Futures							
. FRA							
. Swaps de taux d'intérêts				28 215	97 319	32 962	158 496
. Options de taux							
. Caps-floors-collars							
. Autres instruments conditionnels							
Sous total				28 215	97 319	32 962	158 496
. Opérations de change à terme							- 1
Valeurs nettes au bilan				28 215	97 319	32 962	158 495

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009 proforma
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt :				44			44
. Futures							
. FRA							
. Swaps de taux d'intérêts							
. Options de taux							
. Caps-floors-collars				44			44
. Autres instruments conditionnels							
Sous total				44			44
. Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan				44			44

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009 proforma
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :				114			114
. Futures							
. FRA							
. Swaps de taux d'intérêts							
. Options de taux							
. Caps-floors-collars				114			114
. Autres instruments conditionnels							
Sous total				114			114
. Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan				114			114

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	7 485 721	7 575 144
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	7 428 512	7 513 034
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	57 209	62 110
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	125 266	102 635
. Opérations fermes de change		
. Options de change	125 266	102 635
Autres instruments :		
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	7 610 987	7 677 779
. Opérations de change à terme		
Valeurs nettes au bilan	7 610 987	7 677 779

La description de ce dispositif, les informations narratives et les tableaux de ventilation comptables figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7.

Risque de change

Le principe de gestion du risque de change du Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring est qu'aucune position ouverte en devises dans le cadre des opérations ne soit prise.

Les positions de change font l'objet d'un suivi périodique et sont gérées par des procédures de la Direction financière.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 proforma	
	Actif	Passif	Actif	Passif

EUR	22 687 429	22 683 567	20 501 473	20 465 253
Autres devises de l'UE	310 695	299 495	596 442	626 813
USD	62 181	74 966	57 630	63 479
JPY				
Autres devises	17 941	20 218		
Total bilan	23 078 246	23 078 246	21 155 545	21 155 545

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 proforma		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	520 000	245 287	187 720		246 811	187 720
. Taux fixe		195 287	29 720		7 811	17 720
. Taux variable	520 000	50 000	158 000		239 000	170 000
Autres devises de l'UE						
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD						
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises						
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	520 000	245 287	187 720		246 811	187 720
. Taux fixe		195 287	29 720		7 811	17 720
. Taux variable	520 000	50 000	158 000		239 000	170 000

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements (cf. rapport de gestion, chapitre Risque de liquidité).

Crédit Agricole Leasing & Factoring en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ; modifié par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 à compter du 30.06.2010 ;
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La direction financière calcule tous les mois un coefficient de liquidité sur le mois qui suit (rapprochement entre les liquidités disponibles et les exigibilités attendues dans le mois suivant la date d'arrêt) ;

A compter du 30.06.2010, le calcul mensuel du coefficient de liquidité est effectué sur chaque société du Groupe Crédit Agricole Leasing et Factoring soumise au coefficient.

La direction financière fait éventuellement appel à Crédit Agricole, S.A. pour la mise en place d'un accord de refinancement, afin de respecter le coefficient de liquidité.

La déclaration du coefficient de liquidité est envoyée par le service Normes et Procédures à la Commission Bancaire.

Le service trésorerie établit la projection du risque de liquidité sur la base des déroulés dans le temps de l'ensemble des emplois clients et ressources du Groupe.

La politique de refinancement (sources de refinancement, organisation, limites...) est régie par la politique financière du Crédit Agricole Leasing et Factoring. Les opérations de refinancement sont déterminées par le service Pilotage Financier et mises en place par le service trésorerie en fonction des besoins de liquidité en montant et en durée de chaque société du groupe Crédit Agricole Leasing et Factoring dans les limites définies.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité en méthode avancée du Groupe Crédit Agricole a été initié et développé depuis 2008 pour une homologation par la Commission Bancaire en juin 2010. Les mesures de gestion de liquidité à court terme, à moyen long terme, de stress scénarios... dans le cadre de ce dispositif ont été déployées au sein du Crédit Agricole Leasing et Factoring.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010				
	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 043 016	73 172	173 878	72 631	1 362 697
Prêts et créances émis sur la clientèle (crédit bail inclus)	7 241 464	2 218 819	6 483 226	4 613 508	20 557 017
Total	8 284 480	2 291 991	6 657 104	4 686 139	21 919 714
Créances rattachées					378 673
Dépréciations					- 307 624
Valeurs nettes au bilan					21 990 763

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma				
	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	392 630	67 990	201 505	101 981	764 106
Prêts et créances émis sur la clientèle (crédit bail inclus)	6 526 308	2 307 344	6 506 727	4 025 844	19 366 223
Total	6 918 938	2 375 334	6 708 232	4 127 825	20 130 329
Créances rattachées					397 357
Dépréciations					- 294 347
Valeurs nettes au bilan					20 233 339

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010				
	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 601 356	3 841 489	7 477 435	2 023 526	16 943 806
Dettes envers la clientèle	1 505 728	8 933	8 511	8 935	1 532 107
Total	5 107 084	3 850 422	7 485 946	2 032 461	18 475 913
Dettes Rattachées					72 651
Valeur au bilan					18 548 564

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma				
	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	4 256 897	3 018 572	5 685 161	2 314 738	15 275 368
Dettes envers la clientèle	1 859 914	22 747	15 824	11 438	1 909 923

Total	6 116 811	3 041 319	5 700 985	2 326 176	17 185 291
Dettes Rattachées					63 787
Valeur au bilan					17 249 078

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010				
	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	201				201
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	290 000	333 500			623 500
Emprunts obligataires			420 000	100 000	520 000
Autres dettes représentées par un titre	106 497				106 497
Total	396 698	333 500	420 000	100 000	1 250 198
Dettes rattachées					978
Valeur au bilan					1 251 176
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		2 287	193 000	50 000	245 287
Dettes subordonnées à durée indéterminée	17 720		170 000		187 720
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	17 720	2 287	363 000	50 000	433 007
Dettes rattachées					7 246
Valeur au bilan					440 253

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma				
	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	201				201
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	619 000				619 000
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre	90 142				90 142
Total	709 343				709 343
Dettes rattachées					409
Valeur au bilan					709 752
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			3 811	243 000	246 811
Dettes subordonnées à durée indéterminée			173 811	13 909	187 720
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total			177 622	256 909	434 531
Dettes rattachées					7 233
Valeur au bilan					441 764

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité (cf. rapport de gestion, chapitre Risque de flux de trésorerie).

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Pour le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, la gestion du risque de taux (excédent ou déficit d'emplois à taux fixe par rapport aux ressources à taux fixe) peut se faire sous formes d'actions de bilan ou de hors bilan ? Une action de hors bilan consiste notamment en la mise en place des swaps de taux standard. Les index, en ce qui concerne la partie taux variable du swap standard, sont principalement contre Euribor et historiquement sur Eonia et TAM.

Cette couverture est en général souscrite en macro couverture sauf dans le cas de certains montages en syndication ou d'opérations en devises.

Les tests d'efficacité pour la macro couverture de juste valeur sont effectués au moins une fois par trimestre, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

Au 31 décembre 2010, le groupe Crédit Agricole Leasing et Factoring satisfait aux contrôles de mesure de l'efficacité des relations de macro couverture.

Concernant les opérations de micro-couverture, le contrôle effectué par la Gestion financière consiste à valider que l'échéancier client à couvrir correspond à l'échéancier de l'instrument de couverture qui doit être mis en place.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 proforma		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	6 464	157 635	7 610 987	8 348	179 104	7 677 779
Taux d'intérêt	6 464	157 635	7 485 721	8 348	179 104	7 575 144
Capitaux propres						
Change			125 266			102 635
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie		860				
Taux d'intérêt		860				
Total instruments dérivés de couverture	6 464	158 495	7 610 987	8 348	179 104	7 677 779

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité (cf. rapport de gestion, chapitre Risque opérationnel).

Description générale du dispositif risques opérationnels mis en place chez Crédit Agricole Leasing & Factoring

Le schéma est le suivant :

- une cartographie annuelle des risques opérationnels et des risques de non-conformité permet pour chaque processus / métier de déterminer le risque de perte financière attendue (perte moyenne) et sa fréquence ;
- à partir de cette cartographie, une analyse détaillée recense les risques forts et leur cause ;
- il en découle la définition d'un contrôle visant à réduire ce risque qui fait l'objet d'une procédure spécifique (« fiche de contrôle ») dans le cadre du dispositif des contrôles permanents ;
- le résultat des contrôles réalisés est remonté au niveau de l'unité « animation du dispositif des contrôles permanents » au sein de la Direction du Contrôle et des Risques qui s'assure que les contrôles sont réalisés, qu'ils sont pertinents et que les actions correctives nécessaires sont mises en place.

Parallèlement, un recensement des pertes liées au risque opérationnel est effectué chaque trimestre pour alimenter une base d'historisation afin de valider le processus et sa cohérence.

Une unité du suivi des risques opérationnels et du pilotage des contrôles permanents a été mise en place afin d'optimiser le dispositif.

Cette unité est placée sous la responsabilité du RCPR de CAL&F.

La méthode de calcul des fonds propres cible est la méthode AMA. En attendant la mise à niveau du dispositif final, la méthode standard est retenue.

Projet risques opérationnels

Le projet « risques opérationnels » confié à la Direction du Contrôle des Risques est conduit sous la supervision et selon la méthodologie mise au point par Crédit Agricole, S.A.

Trimestriellement, le Directeur Général préside un comité de contrôle interne qui réunit le Directeur Général Adjoint en charge du métier Leasing, les responsables du contrôle des risques, de l'audit et de la conformité, lors duquel un point sur les risques opérationnels est fait.

Les risques liés à l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring sont analysés de façon globale depuis 2004.

Des correspondants « risques opérationnels » ont été nommés dans les Directions opérationnelles.

En 2006, une formation aux risques opérationnels a été dispensée aux différents correspondants dans chaque direction, afin de les sensibiliser au sujet mais aussi d'améliorer la collecte des pertes trimestrielles. Un séminaire organisé en juillet 2008 a réuni l'ensemble des correspondants / contrôleurs de la DCR. Il a permis un rappel du lien entre contrôles permanents et risque opérationnel et la méthodologie appliquée dans le Groupe. Un point particulier a été fait sur le rôle des correspondants vis-à-vis de la Direction des Risques.

En 2010, compte tenu de la fusion des Directions Financières Factoring et Leasing, un projet dénommé DCISIF a été mené. Il a conduit à redéfinir la cartographie des risques comptables et financiers. Il a également permis l'établissement du plan de contrôles ainsi que la rédaction de la charte de contrôle interne comptable et financière.

De même, la base de collectes des pertes au titre du risque opérationnel a été enrichie notamment avec un contrôle de cohérence exhaustif entre les provisions collectées par la Direction des Risques et les provisions enregistrées par les services de comptabilité.

Identification et évaluation qualitative des risques

Une cartographie annuelle détaillée des différents risques encourus par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a été réalisée au travers d'entretiens avec les différentes entités du Groupe.

Cette cartographie permet d'identifier les processus sensibles et d'évaluer qualitativement le niveau de risque.

La dernière actualisation de cette cartographie a eu lieu au quatrième trimestre 2010.

Mesure des risques opérationnels et procédure d'alerte

Le coût net du risque opérationnel en date de détection ressort pour 2010 à M€ 6,3 contre M€ 6,9 en 2009 et M€ 10,9 en 2008. En date de comptabilisation, le coût du risque opérationnel 2010 est de M€ 2,3 contre M€ 5,8 en 2009 et M€ 4,7 en 2008.

Ce coût résulte de l'agrégation des coûts nets subits par les différentes directions de Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Ces montants comprennent le risque « frontière », c'est-à-dire les risques impactant des dossiers de crédit mais dont la cause est un risque opérationnel.

La réduction de ces coûts sera encore un enjeu important pour Crédit Agricole Leasing & Factoring pour les prochaines années. Une unité dotée de deux collaborateurs est opérationnelle afin d'optimiser les dispositifs existants. Elle aura notamment pour fonction de s'assurer de la cohérence entre l'identification de risques opérationnels et la mise à niveau adaptée du dispositif des contrôles permanents.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits Français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », Crédit Agricole Leasing & Factoring est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de Crédit Agricole Leasing & Factoring est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, Crédit Agricole Leasing & Factoring a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 410	7 171
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	164 206	136 681
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	69 322	123 978
Sur opérations de location-financement (1)	633 452	657 831
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts	873 390	925 661
Sur opérations avec les établissements de crédit	225 821	297 398
Sur opérations internes au Crédit Agricole		
Sur opérations avec la clientèle	5 083	4 627
Sur dettes représentées par un titre	8 543	7 286
Sur dettes subordonnées	13 595	15 532
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	204 272	208 644
Sur opérations de location-financement (1)	77 825	65 762
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	535 139	599 249
Marge financière	338 251	326 412
(1) Marge nette sur opérations de location-financement	555 627	592 069

4.2. Commissions nettes :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 proforma		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations internes au Crédit Agricole		- 663	- 663		- 165	- 165
Sur opérations avec la clientèle	136 687	- 26 369	110 318	113 301	- 29 271	84 030
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change						

Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	600	- 15 126	- 14 526	1 048	- 13 775	- 12 727
Sur moyens de paiement		- 3 123	- 3 123		- 5 788	- 5 788
Produits nets des commissions	137 287	- 45 281	92 006	114 349	- 48 999	65 350

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par nature	24	14
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif / passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	136	- 510
Résultat de la comptabilité de couverture	- 804	1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 644	- 495

4.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dividendes reçus ou à recevoir	549	505
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	3	- 37
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	552	468

4.5. Produits et charges nets des autres activités :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation et loc. simple	- 1 750	- 461
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		- 6
Produits nets des immeubles de placement	1 366	2 665
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Autres produits (charges) nets dont :	46 482	33 127
- Exploitation bancaire	7 547	12 981
- Exploitation non bancaire	30 626	21 012
- Variation prov. Exploitation bancaire / non bancaire	8 309	- 866
Produits (charges) des autres activités	46 098	35 325

4.6. Charges générales d'exploitation :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Charges de personnel	156 805	144 326
Impôts et taxes	15 430	15 455
Services extérieurs et autres charges *	105 512	105 135
Charges générales d'exploitation	277 747	264 916

* Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

(données exprimées en milliers d'euro)	Cabinet Ernst & Young	Cabinet Mazars		Cabinet Pricewaterhouse Coopers	Total
	2010	2010		2010	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	740	647	33	246	1 666
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-391				
Total	349	647	33	246	1 666

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dotations aux amortissements	7 115	6 508
- immobilisations corporelles	3 123	3 362
- immobilisations incorporelles	3 992	3 146
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	7 115	6 508

4.8. Coût du risque :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 166 683	- 156 135
Prêts et créances	- 150 808	- 150 285
Autres actifs	- 17	- 10
Risques et charges	- 15 858	- 5 840
Reprises de provisions et de dépréciations	87 782	100 200
Prêts et créances	74 608	84 219
Autres actifs	26	3
Risques et charges	13 148	15 978
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 78 901	- 55 935
Pertes non couvertes sur prêts et créances irrécouvrables	- 3 774	- 4 664
Récupérations sur prêts et créances amorties	12 416	9 714
Autres pertes		
Coût du risque	- 70 259	- 50 885

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	300	
Plus value de cession	300	

Moins value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Risques et charges		
Produits (charges) nets sur opération de regroupement	300	
Gains ou pertes sur autres actifs	300	

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Charge d'impôt courant	- 45 835	- 47 272
Charge d'impôt différé	6 350	12 746
Charge d'impôt de la période	- 39 485	- 34 526

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

Au 31/12/2010	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	121 442	34,43 %	- 41 812
Effet des différences permanentes			- 2 037
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			189
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 143
Effet de l'imposition à taux réduit			- 25
Effet des autres éléments			- 311
Taux et charge effectif d'impôt		32,51 %	- 39 485

Au 31/12/2009	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	104 751	34,43 %	- 36 066
Effet des différences permanentes			- 788
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 1 319
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			614
Effet de l'imposition à taux réduit			- 25
Effet des autres éléments			- 22
Taux et charge effectif d'impôt		32,96 %	- 34 526

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

(données exprimées en milliers d'euros)	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		

Variation de juste valeur					0	
Transfert en compte de résultat					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				586	586	
Variation de l'écart de conversion	122				122	
Q/P de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	122	0	0	586	708	0
Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)	0				0	
Total gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010	122	0	0	586	708	0
Variation de juste valeur					0	
Transfert en compte de résultat					0	
G/P actuariels sur IFC						
Variation de l'écart de conversion	248				248	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi						
Q/P de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	248	0	0	0	248	0
Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)	0				0	
Total gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009	248	0	0	0	248	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut		
Impôt		
Total net	0	0

5. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2010

5.1. Caisse et banques centrales :

(donnés exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 proforma	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	7		8	
Banques centrales	56 045		41 248	
Total	56 052		41 256	

5.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les informations détaillées sont fournies dans le paragraphe 3.2. relatif au Risque de marchés.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	44	165
Juste valeur au bilan	44	165

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Titres vendus à découvert		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	114	141
Juste valeur au bilan	114	141

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.6. relative à La couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Actions et autres titres à revenu variable	1 535	6 748
* Titres cotés		
* Titres non cotés	1 535	6 748
Total des titres disponibles à la vente	1 535	6 748
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées		
Valeur au bilan	1 535	6 748

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 proforma		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	1 535		2	6 748		- 46
Créances disponibles à la vente						
Créances rattachées						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 535		2	6 748		- 46
Impôts						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)			2			- 46

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	1 147 369	471 318
- dont comptes ordinaires débiteur sains	996 669	332 694
- dont comptes et prêts au jour le jour sains	19 800	40 700
Valeurs reçues en pension		
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances (location financement)	215 328	292 788
Total	1 362 697	764 106
Créances rattachées	1 925	2 388
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	1 364 622	766 494

Prêts et créances sur la clientèle :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	7 505 861	6 858 328
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés		
Comptes ordinaires débiteurs	149 282	92 810

Total	7 655 143	6 951 138
Créances rattachées	11 586	11 851
Dépréciations	- 92 924	- 108 140
Valeur nette	7 573 805	6 854 849
Opérations de crédit bail		
Location-financement immobilier	5 906 916	5 709 942
Location-financement mobilier, locations simples et opérations assimilées	6 994 958	6 705 143
Total	12 901 874	12 415 085
Créances rattachées	365 162	383 118
Dépréciations	- 214 700	- 186 207
Valeur nette	13 052 336	12 611 996
Valeur nette au bilan	20 626 141	19 466 845

Au cours de l'année 2010, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a apporté K€. 5.941.875 de créances garanties à Crédit Agricole, S.A. dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) et par la Banque du Commerce Extérieure (BCE), contre K€. 4.362.559 en 2009. Le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a apporté :

- 4.834.261 K€ de créances à Crédit Agricole S.A dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la BCE, contre 3.346.352 K€ en 2009

- 1.107.614 K€ de créances à Crédit Agricole S.A dans le cadre du dispositif SFEF, contre 1.016.207 K€ en 2009

5.6. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Utilisations	Transferts Mouvement s	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	108 140		21 386	- 17 113	- 19 677	188	92 924
Opérations de location financement	186 207		138 690	- 74 221	- 36 309	333	214 700
Actifs disponibles à la vente	987						987
Autres actifs financiers	69 279		4 870	- 4 650	- 822	- 385	68 292
- immeubles de placement	14 765					707	15 472
- immos non louées CB mobilier	40 366		4 426	- 2 677		- 2 772	39 343
- fonds de commerce	11 850						11 850
- autres immos incorporelles							
- autres tiers et divers	2 298		444	- 1 973	- 822	1 680	1 627
Total des dépréciations sur l'actif	364 613		164 946	- 95 984	- 56 808	136	376 903

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2008 proforma	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Utilisations	Transferts Mouvement s	31/12/2009 proforma
Créances sur les établissements de crédit	8 224				- 8 224		
Créances sur la clientèle	134 906		41 694	- 35 755	- 33 012	307	108 140
Opérations de location financement	128 177	40 798	115 439	- 61 255	- 25 474	- 11 478	186 207
Actifs disponibles à la vente	250	987		- 250			987
Autres actifs financiers	58 065	- 1 238	9 102	- 7 320	- 15	10 685	69 279
- immeubles de placement	11 042					3 723	14 765
- immos non louées CB mobilier	31 730	- 453	7 388	- 6 927		8 628	40 366
- fonds de commerce	11 850						11 850
- autres immos incorporelles							

- autres tiers et divers	3 443	- 785	1 714	- 393	- 15	- 1 666	2 298
Total des dépréciations sur l'actif	329 622	40 547	166 235	- 104 580	- 66 725	- 486	364 613

En 2009, la colonne « variation de périmètre » concerne d'une part l'intégration globale de EMPORIKI LEASING et d'autre part la déconsolidation de ETICA LEICER. Concernant la colonne « Transferts / Mouvements » : Il s'agit de provisions pour risque de valeur résiduelle qui, à l'ouverture de l'exercice, n'avaient pas été reclassées en diminution des encours sains.

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	16 943 806	15 275 368
- dont comptes ordinaires créditeurs	497 589	315 735
- dont comptes et emprunts au jour le jour	118 599	69 211
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
sous-total	16 943 806	15 275 368
Dettes rattachées	72 201	63 223
Total	17 016 007	15 338 591

Dettes envers la clientèle :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Comptes ordinaires créditeurs	938 914	1 391 075
Comptes d'épargne à régime spécial		
Autres dettes envers la clientèle	593 193	518 848
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 532 107	1 909 923
Dettes rattachées	450	564
Valeur au bilan	1 532 557	1 910 487

5.8. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	201	201
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	623 500	619 000
Emprunts obligataires	520 000	
Autres dettes représentées par un titre	106 497	90 142
Total	1 250 198	709 343
Dettes rattachées	978	409
Valeur au bilan	1 251 176	709 752

Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	245 287	246 811
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	187 720	187 720
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	433 007	434 531
Dettes rattachées	7 246	7 233
Valeur au bilan	440 253	441 764

(1) dont M€. 80 de titres super subordonnés, tant à l'ouverture qu'à la clôture de l'exercice

5.9. Actifs et passifs d'impôts courants et différés :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Impôts courants	9 567	7 702
Impôts différés	10 776	21 468
Total actifs d'impôts courants et différés	20 343	29 170
Impôts courants	13 220	8 865
Impôts différés	130 887	148 381
Total passifs d'impôts courants et différés	144 107	157 246

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 proforma	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Actifs disponibles à la vente				
Provisions non déductibles	63 625		56 494	
Charges à payer non déductibles	5 920		5 181	
Autres différences temporaires		305 744		316 746
Autres impôts différés	160 054	43 966	155 887	25 729
Effet des compensations	-218 823	-218 823	-196 094	-196 094
Total impôts différés	10 776	130 887	21 468	146 381

5.10. Comptes de régularisation actif, passif et divers

1) Comptes de régularisation actif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Autres actifs	439 203	283 015
Comptes de stocks et emplois divers	69	208
Gestion collective des titres LDD		
Débiteurs divers	439 134	282 807
Comptes de règlements		
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	170 776	166 986
Comptes d'encaissement et de transfert	149 304	151 362
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3 668	392

Produits à recevoir	6 411	8 594
Charges constatés d'avance	9 823	3 991
Autres comptes de régularisation	1 570	2 647
Valeur nette au bilan	609 979	450 001

2) Comptes de régularisation passif :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Autres passifs	691 146	681 190
Comptes de règlements	730	223
Créditeurs divers	690 416	680 967
Versement restant à effectuer sur titres		
Autres		
Comptes de régularisation	585 145	514 515
Comptes d'encaissement et de transfert	246 439	202 183
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	295	1 008
Produits constatés d'avance	214 149	208 232
Charges à payer	118 782	100 792
Autres comptes de régularisation	5 480	2 300
Valeur au bilan	1 276 291	1 195 705

5.11. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le détail de cette note est inséré dans le chapitre relatif au périmètre de consolidation au 2.3

5.12. Immeubles de placement :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
Valeur brute	88 448	58	- 28 522	54 519	114 503
Amortissements et dépréciations	- 50 437	- 254	12 875	- 25 782	- 63 598
Valeur nette au bilan	38 011	- 196	- 15 647	28 737	50 905

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2009
Valeur brute	76 696		- 14 350	26 102	88 448
Amortissements et dépréciations	- 43 420	- 280	1 496	- 8 233	- 50 437
Valeur nette au bilan	33 276	- 280	- 12 854	17 869	38 011

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

NB : « Autres mouvements » : il s'agit du transfert des matériels figurant jusqu'ici parmi les opérations de location-financement (valable également pour les immobilisations temporairement non louées).

5.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations corporelles						
Immobilisations d'exploitation	11 746	64	- 2 266	110	6	9 660
Valeur brute	51 848	128	857	- 233	23	52 623

Amortissements et dépréciations	- 40 102	- 64	- 3 123	343	- 17	- 42 963
Immobilisations temporairement non louées	26 447		- 4 426	- 116 535	132 365	37 851
Valeur brute	172 852			- 257 361	279 451	194 942
Amortissements et dépréciations	- 146 405		- 4 426	140 826	- 147 086	- 157 091
Valeur nette au bilan	38 193	64	- 6 692	- 116 425	132 371	47 511
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	80 155	218	7 967	- 723	15	87 632
Amortissements et dépréciations	- 68 930	- 3	- 3 992	37	- 19	- 72 907
Valeur nette au bilan	11 225	215	3 975	- 686	- 4	14 725

Les "autres mouvements" concernent le transfert des matériels en fin de location ou récupérés auprès des clients défaillants (résiliés)

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2008 proforma	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2009 proforma
Immobilisations corporelles						
Immobilisations d'exploitation	12 019	67	- 1 564	2	1 222	11 746
Valeur brute	48 569	924	1 798	- 658	1 215	51 848
Amortissements et dépréciations	- 36 550	- 857	- 3 362	660	7	- 40 102
Immobilisations temporairement non louées	6 848	- 11	- 7 388	- 67 363	94 361	26 447
Valeur brute	125 157	- 2 559		- 210 600	260 854	172 852
Amortissements et dépréciations	- 118 309	2 548	- 7 388	143 237	- 166 493	- 146 405
Valeur nette au bilan	18 867	56	- 8 952	- 67 361	95 583	38 193
Immobilisations incorporelles						
Valeur brute	74 941	- 120	6 817	- 305	- 1 178	80 155
Amortissements et dépréciations	- 66 179	120	- 3 146	305	- 30	- 68 930
Valeur nette au bilan	8 762		3 671		- 1 208	11 225

5.14. Ecart d'acquisition

Le tableau détaillant ce poste est présenté dans le chapitre Périmètre de consolidation en note 2.5.

5.15. Provisions :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma	Variation périmètre	Dotations	Reprise Utilisation	Autres Mouvements	Transferts en fonds propres	31/12/2010
Charges de retraite	3 270		1 883	- 574	2 240	- 895	5 924
Autres engagements sociaux	5 567		980	- 1 301	- 1 212		4 034
Risques opérationnels	24 217		7 384	- 8 541	- 403		22 657
Litiges divers	9 959		3 090	- 1 572	770		12 247
Participations	9 564			- 1 534			8 030
Garantie de passif	5 015		1 800	- 4 200			2 615
Autres risques et charges	11 319		4 718	- 6 545	- 347		9 145
Total	68 911		19 855	- 24 267	1 048	- 895	64 652

Le flux autres mouvements correspond à un transfert du poste "charges à payer" concernant un litige sur la société Eurofactor France.

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2008 proforma	Variation périmètre	Dotations	Reprise Utilisation	Transfert Mouvement	Transferts en fonds propres	31/12/2009 proforma
Charges de retraite	3 333	185	374	- 355	- 267		3 270
Autres engagements sociaux	7 719		457	- 2 693	84		5 567
Risques d'exécution des engagements par signature							
Risques sectoriels et de crédit							

Risques opérationnels	29 295		7 107	- 12 619	434		24 217
Litiges divers	22 058	- 11 707	988	- 881	- 499		9 959
Participations		10 338		- 774			9 564
Garantie de passif	7 721		300	- 3 006			5 015
Autres risques et charges	16 435		1 000	- 6 188	72		11 319
Total	86 561	- 1 184	10 226	- 26 516	- 176		68 911

La colonne "variation de périmètre" concerne d'une part l'intégration globale de EMPORIKI LEASING et d'autre part la déconsolidation de ETICA LEICER.

5.16. Capitaux propres

> Composition du capital au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole Leasing	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Principaux actionnaires			
CREDIT AGRICOLE, S.A.	13 017 142	100,00 %	100,00 %
Investisseurs institutionnels			
Actionnaires individuels	6	-	-
Total	13 017 148	100,00 %	100,00 %

La valeur nominale des actions est de €. 15. Ces actions sont entièrement libérées.

> Résultat par action :

	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Résultat net pour le calcul du résultat par action (en milliers d'euros)	75 414	69 565
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	13 017 148	13 017 148
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	13 017 148	13 017 148
Résultat de base par action (en euros)	5,79	5,34
Résultat dilué par action (en euros)	5,79	5,34

> Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Leasing & Factoring S.A. a proposé de verser un dividende de 33.844.584.80 €

Dividendes :

Année de rattachement du dividende	Prévu 2010	2009	2008	2007	2006
Dividende global (en K€.)	33 873	31 505	47 399	50 004	38 019
Dividende net par action (en €.)	2,60	5,70	8,57	9,04	18,73

Pour les dividendes versés au titre des exercices 2006 à 2009, seule la société Eurofactor S.A a distribué des dividendes à la société mère, Crédit Agricole S.A.

Dividendes payés au cours de l'exercice
Cf. tableau des dividendes p87.

> Affectation du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation éventuelle du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. du 6 mai 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de 35 656 451,61 € de la manière suivante :

Affectation à la réserve légale : 1 782 822,58 €
 Au titre de dividendes : 33 844 584,80 €
 En report à nouveau : 29 044,23 €
 Total : 35 656 451,61 €

Le dividende distribué s'établirait à 2,60 € par action.

5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.
 L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.
 Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle, ils sont positionnés en « indéterminés ».

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		56 052				56 052
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		44				44
Instruments dérivés de couverture		1 283	357	3 579	1 245	6 464
Actifs financiers disponibles à la vente	1 535					1 535
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 044 941	73 172	173 878	72 631	1 364 622
Prêts et créances sur la clientèle		7 447 765	2 204 046	6 380 216	4 594 114	20 626 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		138 997				138 997
Total actifs financiers par échéance	1 535	8 689 082	2 277 575	6 557 673	4 667 990	22 193 855
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		114				114
Instruments dérivés de couverture		5 038	23 176	97 319	32 962	158 495
Dettes envers les établissements de crédit		3 673 162	3 841 884	7 477 435	2 023 526	17 016 007
Dettes envers la clientèle		1 506 178	8 933	8 511	8 935	1 532 557
Dettes représentées par un titre		397 676	333 500	420 000	100 000	1 251 176
Dettes subordonnées		24 966	2 287	363 000	50 000	440 253
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 186				2 186
Total passifs financiers par échéance	0	5 609 320	4 209 780	8 366 265	2 215 423	20 400 788

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma					
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Caisse, banques centrales		41 256				41 256
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	106	59				165
Instruments dérivés de couverture		665	2 200	5 202	281	8 348
Actifs financiers disponibles à la vente	6 748					6 748
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 627	395 018	67 990	201 505	96 354	766 494
Prêts et créances sur la clientèle	-139	6 784 197	2 292 431	6 385 504	4 004 852	19 466 845
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		158 288				158 288
Total actifs financiers par échéance	12 342	7 379 483	2 362 621	6 592 211	4 101 487	20 448 144
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		141				141

Instruments dérivés de couverture		13 904	26 817	97 901	40 482	179 104
Dettes envers les établissements de crédit		4 319 900	3 018 774	5 685 179	2 314 738	15 338 591
Dettes envers la clientèle		1 860 478	22 747	15 824	11 438	1 910 487
Dettes représentées par un titre		709 752				709 752
Dettes subordonnées	9 909	7 233		177 622	247 000	441 764
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 328				7 328
Total passifs financiers par échéance	9 909	6 918 736	3 068 338	5 976 526	2 613 658	18 587 167

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Salaires et traitements	101 812	91 192
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 610	4 211
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-252	461
Autres charges sociales	33 735	34 551
Intéressement et participation	12 349	11 585
Impôts et taxes sur rémunération	1 551	2 326
Total charges de personnel	156 805	144 326

Remarque : les charges mentionnées ci-dessus ne concernent que le personnel directement employé par le Groupe. Les coûts liés au personnel mis à disposition (et notamment par Crédit Agricole, S.A.) sont inscrits dans la rubrique « services extérieurs » liée au charges générales d'exploitation (cf. 5.6.). Il en va de même pour l'effectif moyen de la période, exprimé hors personnel mis à disposition.

6.2. Effectif moyen de la période :

Effectif moyen	31/12/2010	31/12/2009 proforma
France	1 581	1 555
Etranger	520	352
Total	2 101	1 907

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A.

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

Variation de la dette actuarielle (données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dette actuarielle début de période	4 247	4 651
Coût des services rendus sur la période	290	162
Effet de l'actualisation	302	- 127
Cotisations employés		
Modification / Réduction / liquidation de régime		

Prestations versées (obligatoire)		
(Gains) / pertes actuariels	- 736	- 439
Dette actuarielle fin de période	4 104	4 247

Détail de la charge comptabilisée (données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Coût des services rendus	290	162
Effet de l'actualisation	302	- 127
Rendement attendu des actifs		
Amortissement du coût des services passés	- 736	- 439
Gains / (pertes) actuariels net		
Amortissement des gains / pertes		
Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 143	- 404

Position nette (données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dette actuarielle fin de période	4 104	4 247
Coût des services passés (modification de régime) non reconnus		
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période		
Position nette (passif) / actif fin de période		

Variation de l'exercice (données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Dette actuarielle début de période	4 247	4 651
Cotisations de l'employeur		
Cotisations payées par l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 143	- 404
Dette actuarielle fin de période	4 104	4 247

Régimes à prestations définies : hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Taux d'actualisation (2)	4,37 %	4,37 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,20 %	2,20 %
Durée moyenne engagement (années)	21 ans	21 ans

(2) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

6.5. Autres engagements sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole Leasing & Factoring constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers :

- . du résultat net consolidé avant impôt (quote-part du Groupe)
- . du résultat brut d'exploitation (RBE)

Un niveau de RBE et de résultat donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer au titre de la participation et de l'intéressement.

Par ailleurs, une prime de médaille du travail est attribuée aux salariés du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'activité dont 20 ans au sein du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring et filiales : 1 mois de salaire brut de base, à concurrence d'un plafond de €. 2300 brut,
- 30 ans d'activité dont 30 ans au sein du groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring et filiales : 1 mois de salaire brut de base, avec un minimum de €. 2000 brut.

6.6. Rémunérations des dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A. comprend l'ensemble des membres du comité de direction.

Les membres du comité de direction sont : le Directeur Général de Crédit Agricole Leasing & Factoring, S.A., les Directeurs Généraux Adjointes et chaque Directeur de département.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité de direction en 2010 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : K€. 3.058 comprenant les rémunérations fixes et variables y compris les avantages en nature,
- Avantages postérieurs à l'emploi : K€. 826, dont K€. 281 au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du groupe, et K€. 545 au titre des stocks options,
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Eventualités et engagements hors-bilan donnés et reçus :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma	31/12/2009
Engagements donnés			
Engagements de financement	2 968 898	2 646 430	2 646 430
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	66 206	76 190	76 190
. Engagements en faveur de la clientèle	2 902 692	2 570 240	2 570 240
Ouverture de crédits confirmés	3 587	13 047	13 047
- Ouverture de crédits documentaires			
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 587	13 047	13 047
Autres engagements en faveur de la clientèle	2 899 105	2 557 193	2 557 193
Engagements de garantie	1 534 503	1 567 999	52 080
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 274 051	1 273 818	
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires			
Autres garanties	1 274 051	1 273 818	
. Engagements d'ordre de la clientèle	260 452	294 181	52 080
Cautions, avals et autres garanties	11 397	11 397	11 397
Cautions immobilières			
Garanties de remboursement de crédit	9 411		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	239 644	282 784	40 683
Autres engagements donnés	5 941 875	4 362 559	3 325 552
. Valeurs données en garanties	5 941 875	4 362 559	3 325 552
Engagements reçus			
Engagements de financement	1 983 075	436 308	
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 983 075	436 308	
. Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de garantie	4 526 138	4 665 776	4 242 073
. Engagements reçus d'établissements de crédit	4 048 052	4 293 175	3 916 062
. Engagements reçus de la clientèle	478 086	372 601	326 011
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	43 839	13 251	13 251

Autres garanties reçues	434 247	359 350	312 760
-------------------------	---------	---------	---------

Garanties détenues

Les valeurs de revente des biens étant retenues comme garanties, les actifs obtenus sur l'exercice par levée de garanties concernent les matériels récupérés auprès des clients défaillants pour lesquels la résiliation du contrat a entraîné la récupération des matériels.

La politique du Groupe consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à K€. 37.811, selon la répartition suivante :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 proforma
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles	29 848	40 385
Immeubles de placement	7 963	23 118
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
Total	37 811	63 503

8. Reclassement d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

- Reclassements effectués par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring

Comme les exercices précédents, le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring n'a pas opéré en 2010 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009 proforma	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 364 622	1 366 264	769 494	769 958
Prêts et créances sur la clientèle	20 626 141	21 147 999	19 466 845	19 073 427
Immeubles de placement	50 905	50 905	38 011	38 011

Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	17 016 007	17 212 852	15 338 591	14 923 044
Dettes envers la clientèle	1 532 557	1 532 557	1 910 487	1 910 487
Dettes représentées par un titre	1 251 176	1 251 176	709 752	709 752
Dettes subordonnées	440 253	461 238	441 764	439 304

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation :

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	44	44		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	44	44		
Actifs financiers disponibles à la vente	1 535		1 535	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	1 535		1 535	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	6 464	6 464		
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	8 043	6 508	1 535	

(données exprimées en milliers d'euros)	31/12/2009 proforma	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
---	---------------------	--	--	--

Actifs financiers détenus à des fins de transaction	165	165		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	165	165		
Actifs financiers disponibles à la vente	6 748		6 748	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	6 748		6 748	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	8 348	8 348		
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	15 261	8 513	6 748	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées :

(données exprimées en milliers d'euros)	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	114	114		
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	114	114		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	158 495	158 495		
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	158 609	158 609		

(données exprimées en milliers d'euros)	Total 31/12/2009 proforma	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	141	141		
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	141	141		

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	179 104	179 104		
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	179 245	179 245		

10. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 :

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/10/2010	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/10/2010	31/12/2009	31/10/2010	31/12/2009
EUROFACTOR FRANCE	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CLIENTYS	France	GLOBALE	99,96 %	54,94 %	99,96 %	54,94 %
EUROFACTOR PORTUGAL	Portugal	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EUROFACTOR HISPANIA	Espagne	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EUROFACTOR SA / NV	Belgique	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EUROFACTOR UK	Angleterre	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EUROFACTOR AG	Allemagne	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EUROFACTOR ITALIA SPA	Italie	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
NEW THEO	Angleterre	GLOBALE	50,01 %	-	50,01 %	-
TUNISIE FACTORING	Tunisie	EQUIVALENC E	36,36 %	-	36,36 %	-
CREDIT AGRICOLE LEASING	France	MERE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ETICA	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LIXXBAIL	France	GLOBALE	99,99 %	99,98 %	99,99 %	99,98 %
LIXXCREDIT	France	GLOBALE	99,94 %	99,95 %	99,94 %	99,95 %
LIXXCOURTAGE	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	99,98 %
NVA	France	GLOBALE	99,92 %	99,92 %	99,92 %	99,92 %
UNIFERGIE	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
UNIMAT (absorbé par LIXXBAIL)	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
FINAMUR	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
UCALEASE	France	GLOBALE	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SLIBAIL LONGUE DUREE (absorbé par LIXXBAIL)	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AUXIFIP	France	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
EMPORIKI LEASING	Grèce	GLOBALE	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CREDIT AGRICOLE LEASING ITALIA	Italie	EQUIVALENC E	15,00 %	15,00 %	15,00 %	15,00 %
CREDIT DU MAROC LEASING	Maroc	EQUIVALENC E	33,33 %	33,33 %	33,33 %	33,33 %
CLIM'AUTO	France	GLOBALE	49,93 %	49,93 %	50,03 %	50,03 %

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note aux états financiers 1.1, qui décrit les nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois concernant l'exercice 2010 ;
- la note 2.1 de l'annexe qui précise la manière dont les informations comparatives proforma ont été établies.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1 et 3 de l'annexe, Crédit Agricole Leasing & Factoring constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des dépréciations sur bases individuelle et collective.
- Crédit Agricole Leasing procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, comme exposé dans la note 1 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les instruments financiers évalués à la juste valeur, les charges liées aux régimes de retraites et avantages sociaux futurs, les dépréciations durables sur titres de capitaux propres et non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques, la dépréciation des écarts d'acquisition et les impôts différés.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues telles que décrites dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie, le 20 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes :

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Valérie MEEUS

MAZARS

Anne VEAUTE

Lionel GOTLIB

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.

1102905